

Délibération n°
2026.018

Séance du 12/02/2026
N° ordre : 06



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
 - Présents : 18
 - Excusés : 9
 - Votants : 22
- dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**PERSONNEL
COMMUNAL**

Mise à jour du tableau
des emplois

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 16/02/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 16/02/2026

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le douze février deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Jérôme MIRAT, Carine PERRIER, Brigitte NIRONI.

EXCUSES :

Thierry DUPONT (pouvoir donné à Martine JUGIE), Sylvie POLOMACK, Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Alain ISELIN), Geoffrey GIBERT, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 juin 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 3 février 2026 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois ;

Considérant que dans le cadre de l'évolution de carrières des agents, le Maire propose à l'Assemblée les modifications ci-dessous :

➤ **FILIERE ADMINISTRATIVE**

- La suppression d'un poste de Rédacteur principal de 1ère classe ;
- La suppression d'un poste de d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet ;

➤ **FILIERE TECHNIQUE**

- La suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet ;
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technicien principal 1ère classe à temps complet ;
- La création de deux postes d'Adjoint technique à temps complet ;

➤ **FILIERE SOCIALE**

- La suppression de deux postes d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe à temps complet ;
- La suppression d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe à temps complet ;

➤ **FILIERE ANIMATION**

- La suppression d'un poste d'Adjoint animation principal 1ère classe à temps complet ;

➤ **FILIERE SPORTIVE**

- La suppression d'un poste de Conseiller des Activités physiques et sportives à temps complet.

Après délibération, l'assemblée :

- **DÉCIDE d'adopter les modifications ainsi proposées.**

- **ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 12 février 2026 tel que présenté ci-après :**

**Délibération n°
2026.018**

Séance du 12/02/2026
N° ordre : 06

Suite n° 1

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 16/02/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 16/02/2026

TABLEAU DES EMPLOIS TERRITORIAUX						
Grades ou emplois	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs			
			Pourvus	Non pourvus	dont temps non complets	
					Total	Répartition
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	1	0	1	0	
Attaché	A	1	1	0	0	
Rédacteur principal de 1° classe	B	1	1	0	0	
Rédacteur principal de 2° classe	B	1	0	1	0	
Rédacteur	B	5	3	2	0	
Adjoint Administratif principal de 1° classe	C	4	4	0	0	
Adjoint Administratif principal de 2° classe	C	1	0	1	0	
Adjoint Administratif	C	2	1	1	0	
TOTAL		16	10	6		
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	A	1	1	0	0	
Technicien	B	1	0	1	0	
Agent de Maîtrise principal	C	5	5	0	0	
Agent de Maîtrise	C	4	3	1	0	
Adjoint Technique principal de 1° classe	C	14	13	1	3 dont	1 poste à 33,30/35 ^{ème} 2 postes à 33/35 ^{ème}
Adjoint Technique principal de 2° classe	C	3	0	3	0	
Adjoint Technique	C	12	8	4	0	
TOTAL		40	30	10		
FILIERE SOCIALE						
Agent spécialisé principal de 1° classe des écoles maternelles	C	2	1	1	0	
Agent spécialisé principal de 2° classe des écoles maternelles	C	3	1	2	0	
TOTAL		5	2	3		
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du Patrimoine principal de 1° classe	C	1	1	0	0	
TOTAL		1	1	0		
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation principal de 1° classe	C	1	1	0	0	
TOTAL		1	1	0		
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A	1	1	0	0	
TOTAL		1	1	0		
TOTAL GENERAL		64	45	19		

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 12 février 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE